



## Responsabilité d'un Garant ??

Par moon2012, le 20/06/2012 à 21:39

Bonjour,  
ma maman a 79 ans, mon petit neveu a pris un appartement dans un office H L M. Ma soeur a demandé à notre mère de se porter garant pour mon neveu. Ma mère avait compris qu'elle était simplement garante pour la caution... Mais lors de la signature du bail, elle a appris avec surprise qu'elle était garante sur les loyers. Mon petit neveu qui n'avait pas de travail a profité de la situation, et n'a pas payé les loyers. Pendant la période légale, c'est le locapass qui a payé les loyers impayés. Puis, ma mère s'est retrouvée responsable du non paiement des loyers. L'Office H L M a négocié 2 fois avec mon neveu pour qu'il reprenne les paiements de loyers. Il faisait des promesses qu'il n'a jamais tenues. Il a fui le logement et est parti dans un autre département a t-on appris par le gardien d'immeuble ... mais n'a pas donné son congé auprès l'office H L M. Et pendant près de 8 mois, le logement était inhabité, avec les meubles de mon neveu dedans. L'office H L M a attendu la période légale pour procéder à une "expulsion" des meubles puisque plus personne n'y habitait. Ils ont donc saisi les meubles, sans valeur. Cette histoire a commencée il y a 3 ans. Ma mère avait donc 76 ans a l'époque de la signature du bail. Ma soeur et ma mère se sont fâchées au début des faits, ma soeur refuse de donner l'adresse à l'Office H L M et à ma mère. Aujourd'hui ma mère est redevable de 8500€ plus les frais de remise en état du logement vidage de l'appartement, et frais de procédure... Quels recours a t-elle ? A part l'étalement de la dette de mon neveu ??? Le fait de son âge pourrait-il permettre à une procédure ou recourt en justice ?? Elle est veuve, et n'a parlé de tout ça à personne... désespérée devant cette situation...